

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ
OU UNE ASSOCIATION ?

Faites-vous accompagner pour mettre en place un

Contrat local
d'accompagnement
à la scolarité (Clas).



Caf
du Loiret



Caisse d'Allocations familiales du Loiret
2 place St Charles - 45946 Orléans cedex 9

3230

Service gratuit
+ prix appel



Qu'est-ce qu'un CLAS ?

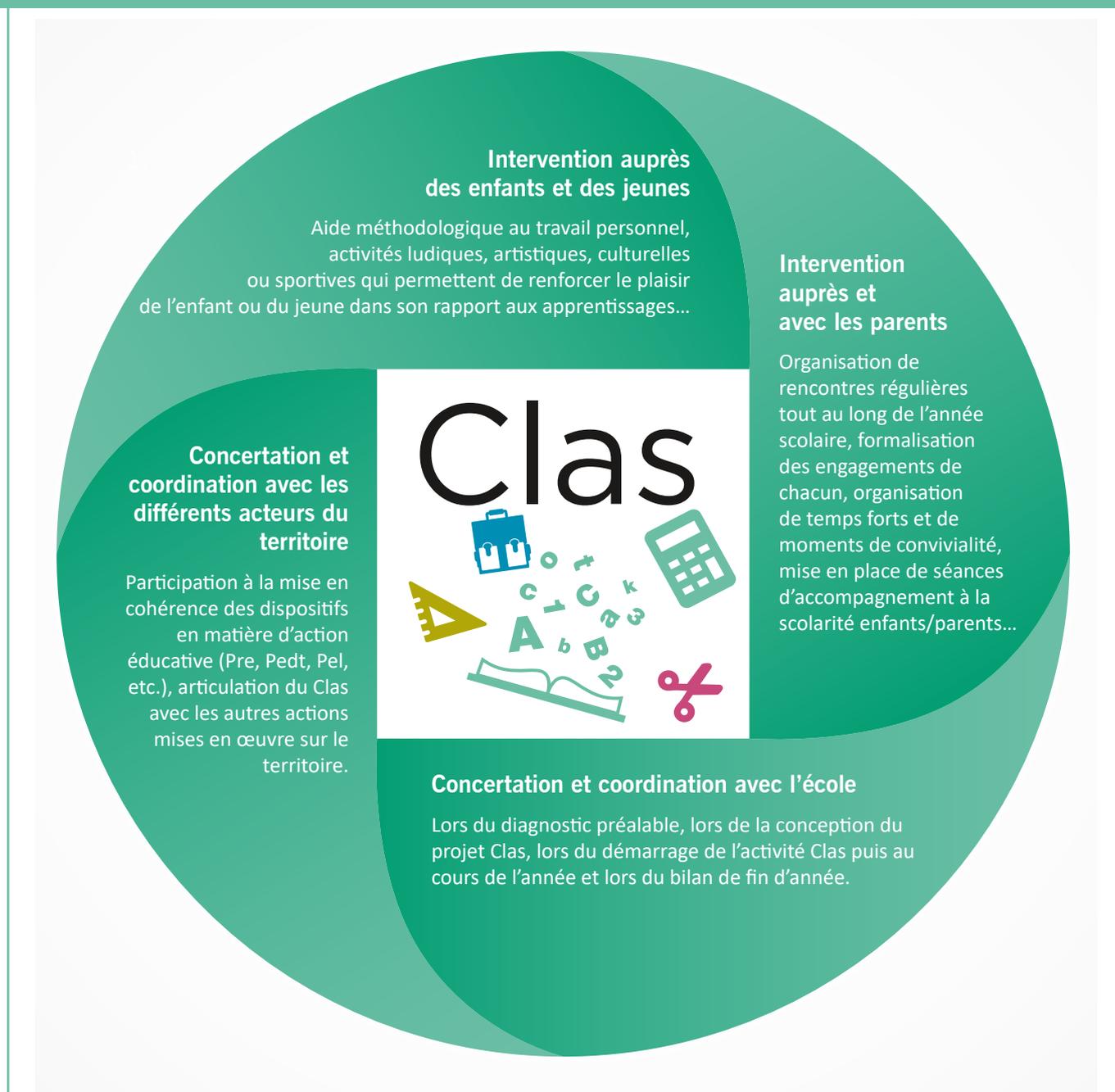
Le contrat local d'accompagnement à la scolarité a pour objectif de proposer aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Il est pensé en partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Il crée les conditions d'une prise en compte du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école.

Cette double approche « enfants-parents » est caractéristique du Clas.

Les actions conduites ont lieu en dehors des temps de l'école et sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.



Quels financements ?

L'aide est plafonnée à 2 562,62 € en 2022. À compter de la rentrée scolaire 2022, 2 bonus de 305 € chacun sont mis en place pour renforcer le financement des actions Clas :

- **Le bonus « enfants »** vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas ;
- **Le bonus « parents »** vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projets Clas sur le champ du soutien à la parentalité.

Pour en savoir plus

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- Circulaire des politiques sociales et familiales n°2021-006
- Circulaire n° 2002-159 du 21 mars 2002 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité
- Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité
- Charte nationale de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires
- Référentiel national de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par les Caf – mars 2019
- Guide de l'accompagnement à la scolarité : fiches pratiques
- Contrat d'engagement républicain

Pour nous contacter

Secrétariat Pit Ouest :
02 38 51 50 41

Secrétariat Pit Est :
02 38 07 12 46

